

Mesdames, Messieurs,

Nous vous demandons de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du Bulletin Officiel l'avis suivant :

COMMUNE DE BAGNES
Enquête publique

L'Administration communale de Bagnes soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

La Commune de Bagnes par le bureau d'architecture André & Christophe Salamin pour la rénovation de la toiture du Cycle d'orientation, la pose d'une isolation périphérique et de panneaux solaires sur la parcelle n° 13041, folio n° 98 (44), zone de constructions et d'installations publiques, lieu-dit Plénâdzi au Châble, coord. 2582520/1103010

La Commune de Bagnes par le bureau d'architecture André & Christophe Salamin pour l'aménagement d'un espace ludico-sportif sur la parcelle n° 13032, folio n° 28 (27), zone de constructions et d'installations publiques, lieu-dit St-Marc au Châble, coord. 2582965/1102810

M. Christophe Gregoire pour la pose d'un conduit de fumée extérieur sur la parcelle n° 15887, folio n° 91, zone V1, lieu-dit Fontenelle-Dessus à Fontenelle, coord. 2582958/1103891

L'Association Golf-Club Verbier par le bureau d'architecture Robert Gaillard pour le réaménagement du départ du golf avec modification des accès et du chalet de chronométrage sur la parcelle n° 3859, folio n° 11, hors zone, lieu-dit Le Mayentset à Verbier, coord. 2584920/1105355 (Projet en dérogation à l'art 24 LAT)

La Residence Richemont SA p/Mme Daniele Bizzarri par le bureau Arp Architectes SA pour la création d'escaliers et la modification de façades avec agrandissement du balcon sur la parcelle n° 15207, folio n° 90, zone T2, lieu-dit Les Ras à Verbier, coord. 2582910/1104965

Les oppositions éventuelles et les observations à l'encontre de ces projets doivent être adressées par écrit, en trois exemplaires et dûment motivées, à l'Administration communale de Bagnes, service des constructions, Route de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble, dans les trente jours dès la présente publication.

Les dossiers peuvent être consultés les jours ouvrables, à la maison communale, service des constructions, de 8h30 à 11h30.

L'Administration communale
Service des constructions

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.